Corruption

Taha Hussein

Kawkab al-Sharq, 30 décembre 1933

1 La corruption est un sujet dont l'âme répugne à s'entretenir, dont la langue souffre de parler, et dont l'oreille a horreur d'entendre. Je suis néanmoins contraint d'en parler à mes lecteurs, et d'en parler, après eux ou avant eux, à deux hommes de rang que ce genre de propos n'agrée guère — propos que l'âme a en aversion, que la langue déteste, et que l'oreille exècre : le bon homme, le président du Conseil, et le grand homme, le ministre des Finances. Il peut certes être bon, et marque d'un souci de sa propre tranquillité, que l'on se tienne à l'écart de la corruption, qu'on se garde d'y penser, d'en parler ou d'en entendre parler ; mais ceux qui s'occupent de la vie publique ne doivent pas se tenir à l'écart de mentionner la corruption qui touche aux affaires du peuple, tant qu'ils espèrent que la mentionner y apportera réforme et en effacera les traces. Je déteste ces propos où il n'est question que de gaspillage des fonds de l'État, de dilapidation des biens du peuple et de spoliation de ses droits ; et pourtant je suis contraint de m'y attarder de temps à autre, dans l'espoir que Dieu attendrisse le cœur de nos maîtres qui ont pouvoir de redresser les choses, afin qu'ils traitent ce peuple avec douceur et lui épargnent, même un peu, des maux et des péchés qui l'assaillent et le pressent. Il est certain que les ministres n'ont pas pris leurs fonctions pour n'entendre que louanges ininterrompues et éloges sans réserve, ni pour siéger à leurs bureaux, donnant des ordres et des interdictions, recevant l'obéissance de l'obéissant et la soumission du soumis ; ils ont pris leurs fonctions, au contraire, pour veiller aux affaires du peuple avec justice et équité, redresser ce qui est tordu et punir celui qui fait le mal. Il leur convient donc de ne pas se détourner de la corruption quand ses images leur sont présentées ou ses récits rapportés, mais de l'attaquer et de lutter contre elle, dans l'espoir de la terrasser et d'en écarter le mal du peuple.

2 La corruption dont je veux parler aujourd'hui au ministre des Finances et au président du Conseil est en vérité fort embarrassante, car elle demeure incertaine entre vérité et mensonge, et c'est une corruption dans les deux cas : si elle est vraie, c'est une grave corruption, montrant que les affaires de l'État et les instruments du pouvoir ne sont plus seulement exposés au danger, mais y sont plongés, atteints par le mal de toutes parts ; et si elle n'est pas vraie, c'est la preuve que les mœurs,

dans certains milieux gouvernementaux, ont atteint l'extrême degré de bassesse et de malfaisance où elles puissent atteindre. Un homme m'a écrit — et beaucoup à son image m'écrivent — il y a quelques jours, sans signature, me rapportant des nouvelles concernant l'un des services du gouvernement, un de ces services qui a l'honneur d'être placé sous la direction du grand homme, le ministre des Finances ; et ce correspondant m'a affirmé que ses informations étaient exactes, indiscutables et sans aucun doute. Ces informations accusent certains fonctionnaires d'exploiter leurs fonctions pour tirer profit des droits de l'État et du peuple placés entre leurs mains : des terres achetées sans droit, à des prix dérisoires, sans valeur, et remises en valeur sans droit, et remises en valeur aux frais de l'État ; et une collusion entre certains fonctionnaires dans de tels péchés, chacun servant et favorisant l'autre, et chacun, par cette faveur, nuisant au gouvernement, à la nation, et surtout à son propre caractère. Il est bien clair que de telles lettres anonymes, dont les auteurs ne peuvent se résoudre à les signer ni à assumer la responsabilité de ce qu'elles rapportent, ne méritent aucune attention d'un journaliste, qui n'a pas à s'en soucier, et encore moins à les transmettre à ses lecteurs. Mais ces informations, qui me parvenaient dans des lettres anonymes et non signées, se trouvaient également publiées dans d'autres journaux, sous une forme identique ou proche de ce que contenaient ces lettres, et des questions à leur sujet étaient posées aux ministres, et les gens en parlaient, et en parlaient beaucoup. Pour ma part, je les négligeais, et j'ordonnais qu'on les déchirât ou qu'on les brûlât. Mais hier m'est parvenue l'une de ces lettres, dont l'auteur prétendait m'avoir écrit pour préciser ce qu'il m'avait écrit deux semaines, ou dix jours, plus tôt ; il poursuivait en nommant un fonctionnaire, et lui attribuait des faits qu'on peut décrire, au moins, comme des crimes contre les droits de l'État et les droits du peuple, et comme corrupteurs des mœurs — non seulement des mœurs de celui qui les commet seul, mais des mœurs de ceux qui l'y aident et y participent, et même des mœurs de tous ceux qui entourent ce fonctionnaire, qui le fréquentent, et qui travaillent avec lui, de près ou de loin, si ce qu'on lui attribue de ces péchés est vrai. Le correspondant détaille ces péchés, et en parle comme parle celui qui les connaît bien, qui est au fait de leurs secrets et de leurs particularités, comme s'il les voyait chaque jour, et s'en afflige, et souhaiterait pouvoir les effacer entièrement et infliger aux coupables le châtiment le plus sévère. Il nomme un fonctionnaire qui a acheté une terre sans droit, à un prix dérisoire — terre longtemps restée en friche, étant l'objet d'un différend entre le gouvernement et certains particuliers. Lorsque ce fonctionnaire l'eut achetée, si tant est qu'il l'ait

achetée, il la fit remettre en valeur aux frais de l'État, avec les fonds et les moyens de l'État, et même — selon ce correspondant anonyme — la fit planter aux frais de l'État. Le correspondant mentionne un art étrange parmi les arts de la corruption : il prétend que ce fonctionnaire — s'il existe — mettait les ouvriers à l'épreuve pour s'assurer qu'ils ne le dénonceraient pas, et ne parleraient pas de ce qu'ils faisaient pour lui si quelqu'un venait à les questionner. Le correspondant prétend que ce fonctionnaire — s'il existe — passait les mois d'été, ou une partie d'entre eux, sur la côte, dans une région du Delta, abrité par des tentes de l'État, sa famille abritée à ses côtés, servi par des domestiques de l'État, sa famille servie avec lui. Et ce fonctionnaire — si ce que dit le correspondant anonyme est vrai, et je souhaite qu'il ne le soit pas — se rendait au Caire un jour ou deux par mois, allant et revenant dans une automobile de l'État, sans que cela l'empêchât — si ce que dit le correspondant anonyme est vrai, et je souhaite toujours qu'il ne le soit pas — de s'autoriser lui-même, de son propre chef, à percevoir indemnités et frais de déplacement, comme s'il avait voyagé pour une affaire de l'État, et comme s'il avait séjourné tous ces longs jours pour un travail de l'État.

3 Le correspondant anonyme ne s'arrête pas là : il nomme un autre fonctionnaire, haut placé, en citant son nom, comme il a cité le nom du premier, et lui attribue des faits non moins graves que ceux qu'il a attribués à son collègue, prétendant — et je souhaite qu'il ne dise pas vrai — que ces deux fonctionnaires se sont concertés, non point dans la vertu et la piété, mais dans le péché et la transgression. Le correspondant anonyme demande que ces incidents qu'il relate soient pris pour objet d'une campagne vigoureuse afin de combattre cette corruption et de combattre ceux qui la commettent ; et il estime que si le ministère formait une commission d'enquête, celle-ci ne trouverait aucune difficulté à découvrir la vérité de ce mal et de ses traces, à condition qu'un certain nombre des fonctionnaires impliqués dans ces péchés, et qui en portent une large part, soient d'abord suspendus de leurs fonctions.

4 Comme si ce correspondant anonyme avait senti que je ne pouvais prendre ses propos au sérieux tant que je ne le connaissais pas, et tant qu'il ne se nommait pas lui-même ni ne montrait de disposition à assumer les conséquences de ce qu'il dit, il me demande, à la fin de la lettre, de transmettre son message au ministère des Finances si j'y voyais quelque utilité, afin que le ministre le lise et s'en forme une opinion. Je réponds à sa demande et envoie aujourd'hui sa lettre au ministre des Finances, afin

qu'il la lise et s'en forme une opinion ; et je crois que beaucoup de lettres semblables parviennent au ministre des Finances, et aux autres ministres, et à bien des hauts fonctionnaires. Mais ce qui m'importe, et ce pour quoi j'ai écrit ce chapitre, c'est ce que j'ai signalé plus haut : que de telles informations, écrites par des mains inconnues, n'admettent que deux possibilités. Soit elles sont vraies, et alors les affaires de l'État ont atteint un degré extrême de corruption ; soit elles sont fausses, et alors les mœurs d'une partie des fonctionnaires ont atteint un degré extrême de corruption. L'affaire de ces informations écrites par des mains inconnues est donc corruption de part en part — corruption si elles sont vraies, corruption si elles sont fausses — et c'est cette corruption même à laquelle nous devons réfléchir. Car si les affaires du gouvernement chez nous étaient droites et saines, fondées sur la franchise, la sincérité et la loyauté, de tels péchés ne seraient pas commis, s'ils l'ont été, et l'on ne trouverait pas parmi les fonctionnaires des hommes qui vivent de mensonge et de délation, qui font de la calomnie une méthode de vengeance et une sorte de ruse ; et si les affaires du gouvernement chez nous étaient droites et saines, fondées sur la franchise, la sincérité et la loyauté, aucun fonctionnaire coupable ne se sentirait à l'abri du châtiment, si un tel fonctionnaire coupable existait, et le gouvernement ne resterait pas dans l'ignorance de ceux qui calomnient les gens, disent d'eux des mensonges, et nuisent, par la délation et la calomnie, à leur pays et à eux-mêmes, sans précaution ni prudence. Mais les affaires du gouvernement chez nous sont dans le plus extrême désordre, dans la plus extrême confusion. Les ministres s'occupent de politique, de cette politique de parti qui ne comporte aucun danger et n'apporte aucun profit ; le Parlement, avec les ministres, s'occupe de politique, de cette politique même dont s'occupent les ministres ; et les affaires du gouvernement sont laissées aux fonctionnaires, qui les conduisent comme ils veulent ou comme ils peuvent, sans être soumis à un contrôle rigoureux et attentif qui les contraindrait à la précision, à la prudence et à la circonspection. Les Égyptiens en souffrent et en récoltent chaque jour le fruit amer ; les étrangers regardent et raillent ; et les Anglais observent et attendent le jour où ils pourront déclarer qu'ils ont laissé aux Égyptiens leurs propres affaires et que ceux-ci les ont mal gérées, de sorte qu'ils devront revenir s'emparer eux-mêmes de ces affaires.

5 Le président du Conseil, le ministre des Finances et leurs collègues ne voient-ils pas avec nous que cet état de choses est plus grave de péril, plus durable d'effet sur notre vie, et plus digne de leur attention et de celle du Parlement, que d'écarter Sidqi Pacha de la

politique, ou de déclarer la guerre à l'ordre des avocats ?